

## TITRE PROFESSIONNEL - OPERATEUR EN VIDEOPROTECTION ET TELESURVEILLANCE – PARCOURS EN APPRENTISSAGE (2<sup>ème</sup> ANNÉE)

Le TP OVT (code RNCP 40298) proposé en **2<sup>nd</sup> année d'apprentissage** vise le métier d'**Opérateur en vidéoprotection et télésurveillance (OVT)**, qui assure la sécurité des personnes, des lieux et des biens à distance via un système de vidéosurveillance et de gestion d'alarmes.

Il analyse et exploite des informations issues des flux vidéo et des dispositifs de télésurveillance. L'exercice de la profession est soumis à l'obtention d'une carte professionnelle délivrée par le CNAPS.

L'**alternance** est un excellent moyen d'apprendre un métier sur le terrain tout en consolidant les bases réglementaires et opérationnelles en centre de formation. L'apprenant progresse au rythme d'un calendrier d'alternance défini avec l'**employeur**, tout en bénéficiant d'un tutorat en entreprise et de cours (en présentiel, e-learning ou module de groupe) centrés sur le développement de compétences telles que la maîtrise du cadre légal, la communication professionnelle, la gestion d'incidents et l'application des procédures.

### La formation

Cette formation est proposée en seconde année d'apprentissage, avec un temps de présence en centre de formation et un temps de présence dans une structure d'accueil (entreprise privée ou publique).

Cette formation permet au candidat d'accéder à un métier reconnu et réglementé dans la sécurité privée.

Elle apporte les compétences nécessaires pour surveiller, analyser et gérer des situations à distances depuis un PC sécurité ou en centre de télésurveillance dans le respect du cadre légal. Cette formation conduit à l'obtention d'un titre certifié par l'Etat.

### Durée et modalités pédagogiques

Formation sur une année (après une première année en apprentissage validée et le TP A2SP obtenu) qui comprend **40 semaines en entreprise, et 12 semaines en centre de formation.**

Formation réglementée de **420h** (245h de formation en présentiel en centre de formation et 175h en e-learning ou travail de groupe). Toutes les heures de formation doivent avoir été suivies par le candidat pour qu'il puisse être présenté à l'examen.

### Objectifs visés

- Obtenir le Titre Professionnel OVT - RNCP37879 - de niveau 4
- Exploiter des systèmes de vidéoprotection et de télésurveillance
- Sécuriser des personnes, des biens et des lieux à distance
- Analyser des situations à risques et qualifier les événements
- Déclencher et coordonner les interventions nécessaires
- Appliquer les procédures et le cadre juridique en vigueur

### Public concerné

- Le dispositif s'adresse aux candidats **à partir de 17 ans et ce jusque 29 ans révolus** (30 ans moins 1 jour), à la date de signature du contrat. Selon l'article L. 6222-2 du Code du travail, certains cas définis par le législateur, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible :
  - Nouveau contrat pour préparer un diplôme ou titre supérieur : jusqu'à 35 ans révolus, si le contrat est conclu dans les 12 mois suivant la fin du précédent.
  - Rupture du précédent contrat indépendante de l'apprenti (ex. employeur a cessé son activité ou manquement aux obligations) : jusqu'à 35 ans révolus, contrat dans l'année suivant l'ancien.
  - Rupture pour inaptitude physique temporaire : jusqu'à 35 ans révolus, contrat dans l'année suivant l'ancien.
  - Travailleur en situation de handicap : sans limite d'âge.
  - Projet de création ou reprise d'entreprise nécessitant le diplôme : sans limite d'âge.

**HAUTE ECOLE de la SECURITE PRIVEE –SAS-**

11 AVENUE DES VIEUX MOULINS – LE PERIPHERIQUE - 74000 ANNECY

Tel : 04.50.52.75.33/ Mail : [hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com)

Siret : 802.114.330.00011/ Rcs : 802114330 Annecy

*Déclaration d'activité enregistrée sous le N° 82740299974 auprès du préfet de région Rhône-Alpes  
Autorisation d'exercice du CNAPS DT SUD-EST N° FOR-074-2027-04-29-20220583381*

- Sportif de haut niveau inscrit sur la liste ministérielle : sans limite d'âge.
- Nouvelle tentative après échec au diplôme avec un autre employeur : sans limite d'âge.
- Les personnes en situation de handicap peuvent prendre contact avec notre référente handicap afin de valider les conditions spécifiques d'accès à cette formation ([hesp@hesp-formation.com](mailto:hesp@hesp-formation.com))

## Lieux de formation

Notre programme de formation se déroule à HESP ANNECY.

## Modalités d'inscription

Les dossiers complets doivent être déposés avant le 31 mai 2027.

## Nombre de places

Notre formation accueille entre 5 et 20 personnes maximum

## Prérequis

- Avoir entre 17 ans et 29 ans révolus (30 ans moins 1 jour) – sauf exceptions citées dans la rubrique « public concerné »,
- Avoir obtenu le diplôme A2SP en 1<sup>ère</sup> année d'apprentissage,
- Détenir une Autorisation Préalable délivrée par le CNAPS suite à l'étude du casier judiciaire,
- Réussir le test préalable à la formation de connaissance de la langue française oral et écrit (Equivalent B1),
- Être apte physiquement, attesté par un certificat médical datant de moins de trois mois.
- Accord parental si vous êtes mineur
- Remplir les conditions d'éligibilité à l'apprentissage visibles sur [service-public.gov.fr](http://service-public.gov.fr)
- Avoir une structure d'accueil (entreprise)

## Objectifs pédagogiques

- Exploiter un système de vidéoprotection
- Observer, analyser et qualifier une situation à risque
- Appliquer le cadre juridique de la vidéoprotection
- Respecter les libertés publiques et la protection des données
- Alerter et transmettre les informations utiles
- Travailler en coordination avec les acteurs de la sécurité

## Programme

TRONC COMMUN – BLOC 1 : <b>Module juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître le livre VI du Code de la Sécurité Intérieure</li> <li>➤ Connaître les dispositions utiles du Code pénal</li> <li>➤ Maîtriser l'application de l'article 73 du CPP</li> <li>➤ Maîtriser les garanties liées au respect des libertés publiques</li> <li>➤ Respecter la déontologie professionnelle</li> </ul>
TRONC COMMUN – BLOC 2 : <b>Module Secours, conflits et communication</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoir mettre en œuvre les gestes élémentaires de premiers secours conformément à la réglementation en vigueur éditée par l'INRS</li> <li>➤ Savoir analyser les comportements conflictuels</li> <li>➤ Savoir résoudre un conflit</li> <li>➤ Savoir transmettre des consignes</li> <li>➤ Réaliser une remontée d'informations</li> </ul>
SOCLE DE LA SPECIALISATION – BLOC 1 : <b>Module juridique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Connaître les dispositifs utiles encadrant l'activité de vidéoprotection</li> <li>➤ Connaître la réglementation Européenne</li> </ul>
SOCLE DE LA SPECIALISATION – BLOC 2 : <b>Module opérationnel et stratégique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>➤ Savoir détecter et prévenir face aux menaces Terroristes</li> <li>➤ Savoir alerter les forces de l'ordre et faciliter leur intervention</li> <li>➤ Savoir alerter les secours</li> <li>➤ Savoir repérer, analyser et alerter les comportements à risque</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Connaître et maîtriser les différents systèmes de sécurité et outils de travail</li><li>➤ Savoir exploiter les informations véhiculées par les images</li><li>➤ Savoir développer les capacités de vidéoprotection</li><li>➤ Maîtriser les systèmes d'exploitation</li></ul> |
|--|--|

## Moyens pédagogiques et équipements techniques

- Cours théoriques avec méthodes directives et participatives.
- Vidéoprojecteur ou écran de télévision pour la diffusion des cours.
- Cas pratiques et mises en situation d'intervention
- Mise à disposition de notre plateforme numérique (veille réglementaire, documents pédagogiques...)

Le centre HESP met également à la disposition des stagiaires une cafétéria équipée de tables, de micro-ondes, de distributeurs de boissons chaudes, de boissons fraîches et d'un distributeur d'en-cas est également à disposition des stagiaires.

## Modalités de suivi du stagiaire

Le formateur évalue tout au long de la formation les acquis de chaque BLOC (TEST d'entraînement corrigés et mises en pratique). Une feuille d'évaluation individuelle remplie par le formateur permet de s'assurer de la bonne compréhension par le candidat des connaissances de tous les modules.

Un suivi avec l'entreprise d'accueil se fait tout au long de votre année d'alternance, en lien avec votre maître d'apprentissage. En qualité de salarié justifiant de compétences pédagogiques et professionnelles, ce dernier fait office de tuteur et travaille en étroite collaboration avec le CFA.

## Modalités d'évaluation et de validation de la formation

Examen final :

- Mise en situation professionnelle
- Traitement d'alarmes et d'événements en temps réel
- Appel client avec conseil (niveau 1)
- Questionnaire professionnel : connaissances juridiques, techniques et gestion des risques
- Entretien technique avec analyse de pratique
- Entretien final avec le jury

La certification est obtenue si l'ensemble des BLOCS de compétences est validé. A l'issue de la formation, le candidat obtient son diplôme du Titre professionnelle d'Opérateur en Vidéoprotection et en Télésurveillance.

## Rémunération de l'alternant

Sous réserve de dispositions contractuelles ou conventionnelles plus favorables, l'apprenti perçoit un salaire versé par l'employeur, déterminé en **pourcentage du SMIC** et dont le montant varie en fonction de l'âge du bénéficiaire et de sa progression dans le ou les cycles de formation faisant l'objet de l'apprentissage.

**Tableau - Rémunération brute mensuelle minimale d'un apprenti**

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 ans et plus
1 <sup>re</sup> année	27 % du Smic, soit 492,22 €	43 % du Smic, soit 783,90 €	Salaire le + élevé entre 53 % du Smic, soit 966,21 € et 53 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
2 <sup>e</sup> année	39 % du Smic, soit 710,98 €	51 % du Smic, soit 929,75 €	Salaire le + élevé entre 61 % du Smic, soit 1 112,05 € et 61 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.
3 <sup>e</sup> année	55 % du Smic, soit 1 002,67 €	67 % du Smic, soit 1 221,43 €	Salaire le + élevé entre 78 % du Smic, soit 1 421,97 € et 78 % du salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.	100 % du Smic Salaire le + élevé entre le Smic(1 823,03 €) et le salaire minimum conventionnel correspondant à l'emploi occupé pendant le contrat d'apprentissage.

L'apprenti a aussi les mêmes droits que tout autre salarié de l'entreprise (congés payés, durée légale de travail, dispositions générales d'une convention collective...)

### Horaires

En centre de formation, généralement de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

### Langue d'enseignement

Cette formation est dispensée en langue française.

### Qualification des intervenants

Les profils de nos intervenants sont validés par les instances qui régissent les formations du domaine de la sécurité. Ils sont qualifiés et validés par la CNP.

**Tarifs** : La formation en apprentissage est entièrement financée par l'OPCO (Opérateur de Compétences) de l'employeur.

**Délais d'accès** : Les dossiers complets doivent être déposés avant le 31 mai 2027.

**Contact : par mail à** : [hesp-apprentissage@hesp-formation.com](mailto:hesp-apprentissage@hesp-formation.com)

**Modalités et conditions d'inscriptions** : Téléchargez notre dossier de candidature

**Conditions générales de vente** : Consultez nos CGV